

Chapitre 1 : Passifs et provisions

Exercice 1 :

La société Diane a constaté un certain nombre de faits en N et N+ 1, Elle souhaiterait que vous lui précisiez s'il y a lieu de constater une provision dans les cas suivants :

1. L'entreprise Diane provoque une catastrophe avant la clôture de l'exercice et n'est pas en mesure à la date d'établissement des comptes d'estimer le coût de la remise en état qui lui incombe.
2. La société Diane s'est engagée à reprendre après la période de Noël certains articles invendus par ses clients les plus importants.
3. Un plan de licenciements est annoncé par la direction au comité d'entreprise avant la clôture de l'exercice.
4. La société Diane envisage l'arrêt d'une branche d'activité.
5. La société Diane a décidé fin de l'année N de changer la structure d'encadrement de la société en supprimant un niveau hiérarchique. Cette suppression entraînera la libération de certains locaux qui pourront être vendus avec profit.
6. La société Diane doit arrêter son activité tous les cinq ans durant quinze jours pour remettre en état les sites de production.
7. La société Diane a donné sa caution à la société Daniel.
8. La société Diane a pris la décision de lancer en N+ 1 une campagne de publicité.

Indiquez pour chacun de ces cas s'il est possible de constituer une provision, la nature de ladite provision et les éléments de son évaluation.

Exercice 2 :

La société anonyme AXEL-PHARMA est une entreprise de l'industrie pharmaceutique qui doit faire face à différents types de risques et sinistres. Dans le cadre des travaux d'inventaire, le dossier de cette société vous est communiqué.

Expliciter et effectuer les enregistrements d'inventaire nécessaires concernant les quatre situations décrites en annexe :

- restructuration,
- redressement fiscal,
- incendie.

Annexe : Inventaire des risques et sinistres

Les enregistrements d'inventaire concernent les quatre situations décrites ci-dessous :

• Restructuration

L'obsolescence d'une famille de médicaments conduit à l'arrêt d'un site de production et à l'ouverture d'un autre site plus performant. La décision a été prise en conseil d'administration et communiquée aux représentants du personnel en novembre 2004. D'après le plan de restructuration, les conséquences financières prévisibles sont les suivantes :

- les indemnités de licenciement d'une partie du personnel : 220 000 €
- une perte sur le stock de produits estimée à 15 000 €
- les frais de déménagement de matériels réutilisables dans le nouveau site : 18 000 €

- des actions de formation pour la réinsertion des personnels licenciés : 90 000 € et pour l'adaptation des personnels affectés à la nouvelle unité de production : 32 000 €.

• Redressement fiscal

La société a fait l'objet d'un redressement fiscal en décembre 2004, portant sur des opérations et déclarations de l'exercice 2004. A l'inventaire, le comptable a estimé à 78 000 € la pénalité probable qui a donné lieu à un enregistrement. Le 10 janvier 2005, la société reçoit une notification de redressement de l'administration fiscale qui précise le montant de la pénalité : 90 000 €. A cette date, les comptes de l'exercice 2004 ne sont toujours pas arrêtés.

• Incendie

Un incendie a ravagé début décembre 2004 l'entrepôt de produits finis. Le stock de 40 000 € est perdu à 60 %. Le traitement comptable du stock de produits finis a été correctement effectué à la clôture de l'exercice.

Selon les termes du contrat d'assurance du stock, l'indemnité couvrira de façon certaine 50 % de la perte subie et sera reçue dans un délai de trois mois.

Après réparation de l'entrepôt, un test de dépréciation permet d'évaluer à 100 000 € la valeur vénale de cette construction, qui a une valeur nette comptable de 150 000 € selon le plan d'amortissement pratiqué.

Exercice 3 :

La société TREFOR est une SA au capital de 10 000 000 €. Elle exploite plusieurs unités de fabrication de petits articles ménagers. Depuis deux exercices, son activité est stagnante et les résultats légèrement déficitaires. Des mesures de réorganisation ont donc été approuvées par un conseil d'administration qui s'est réuni dans les tout derniers jours du mois de décembre N. Le plan de restructuration qui a été établi doit se dérouler sur 18 mois et entrer en application au début de l'exercice N+1.

Il prévoit les mesures suivantes :

Fermeture d'une unité de production

Cette décision concerne le centre C. Elle doit s'accompagner du licenciement de 10 salariés. La date d'effet de cette mesure a été fixée au 01/04/N+1. La décision a été annoncée à la suite de la réunion du comité d'entreprise qui s'est tenue le 15/12/N. Le coût prévisionnel de cette fermeture est le suivant :

- Indemnités de licenciement et charges liées	400 000
- Déménagement du matériel réutilisable dans une autre unité	50 000
- Indemnité de résiliation anticipée du bail	120 000
- Perte sur le stock existant au 31/12/N	100 000

Par ailleurs, d'autres matériels totalement amortis doivent être cédés pour le montant de 80 000.

Réorganisation et adaptation de la chaîne de production F

Cette mesure doit se traduire par une compression importante des coûts de fabrication des produits les plus vendus de la société ; elle nécessite la mise en œuvre des dépenses suivantes:

- Investissement en matériel de production moderne	800 000
- Formation du personnel	60 000
- Honoraires du cabinet de réorganisation ; étude réalisée en N, facture datée du 20/01/N+1	120 000

Lancement d'une gamme de nouveaux produits

Le service Études et recherches achève la mise au point d'une gamme de nouveaux produits dont la commercialisation devrait débiter dans le second semestre N+1. La rentabilité commerciale devrait intervenir au cours de l'exercice N+2. Les coûts suivants ont été recensés :

-	Achèvement des études et recherches :	
	o N (charges déjà enregistrées au cours de l'exercice)	500 000
	o N+1	300 000
-	Publicité massive au lancement	1 000 000
-	Publicité annuelle du produit	280 000

Il n'est pas exclu que la société soit amenée, fin N+1 ou au début de N+2, à regrouper son activité sur un site unique, ce qui conduirait à la fermeture de deux autres unités de fabrication. Une première estimation du coût de cette fermeture conduit à un montant de 500 000 €.

Questions :

- 1- Indiquer en justifiant votre réponse, si le plan de restructuration doit trouver une traduction dans les comptes établis en date du 31/12/N.
- 2- Dans l'affirmative, indiquer quelles sont les dépenses qui doivent être prises en compte.
- 3- Proposer les écritures qui traduisent cette décision.